

**Conférence interparlementaire sur la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune**

**15-17 février, Sofia**

*Déclaration des chefs de délégations*

*La Conférence interparlementaire,*

**L'UE en tant qu'acteur mondial :**

1. Est d'avis que l'UE doit assumer davantage de responsabilités sur la scène internationale, afin de relever avec succès les défis et menaces mondiaux auxquels elle est confrontée ; insiste sur le fait que l'UE doit être un acteur mondial efficace, crédible et fondé sur les valeurs, doté d'une capacité d'action rapide et capable de mener des dialogues constructifs avec les autres acteurs mondiaux ; Rappelle que l'UE devrait parler d'une seule voix, agir de concert et concentrer ses ressources sur les priorités stratégiques.
2. Encourage les chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union à poursuivre leur travail au sein du Conseil européen sur les objectifs énoncés dans la déclaration de Rome du 25 mars 2017 ; Appelle les institutions européennes à agir ensemble, à tous les niveaux, pour répondre aux attentes des citoyens de l'Union, dans le but de construire « une Europe sûre et sécurisée ; une Europe prospère et soucieuse du développement durable ; une Europe sociale ; et une Europe plus forte sur la scène mondiale ».

**Mise en œuvre de la Stratégie globale de l'UE :**

3. Réaffirme l'importance de promouvoir, à travers cette stratégie, les intérêts communs des citoyens de l'UE, ainsi que les valeurs et les principes de l'UE, et insiste sur le fait qu'une mise en œuvre efficace de cette stratégie nécessite un engagement fort, ainsi que le soutien des États membres et des institutions de l'UE ; Appelle à un renforcement continu de la voix de l'Union européenne au sein des Nations unies, du fait de l'engagement, pris par l'UE, à respecter un ordre mondial fondé sur le droit international ; Soutient les progrès réalisés sur les orientations de la Stratégie globale de l'UE de juin 2016 et l'importance qui a été donnée à la mise en place d'une

Coopération structurée permanente inclusive et ambitieuse à travers le développement de projets et modules spécifiques ;

4. Réaffirme le rôle de l'UE dans la sécurité et la défense de l'Europe, ainsi que celui de l'OTAN, en tant que garants de la défense commune de ses membres, en tenant compte du fait que tous les États membres de l'UE ne sont pas des États membres de l'OTAN ; soutient les efforts des deux organisations visant à se compléter et à se renforcer mutuellement, dans la mesure où les deux organisations possèdent un arsenal unique d'instruments indispensables pour faire face aux défis multidimensionnels, tels que les menaces hybrides ou l'instabilité dans notre voisinage. Souligne la nécessité de développer les capacités civiles et de défense de l'UE pour le bénéfice des deux organisations.
5. Fait remarquer que la stabilité et la sécurité de nos voisins renforcent la sécurité de l'UE dans son ensemble, et que des politiques efficaces de l'UE à l'égard de son voisinage sont essentielles pour notre activité mondiale. Par conséquent, le renforcement de la résilience des voisins de l'UE devrait rester une priorité.

#### **Accélérer les réformes en vue de l'adhésion des Balkans occidentaux à l'UE :**

6. Réaffirme qu'un centrage stratégique sur la région des Balkans occidentaux est nécessaire et se félicite de la stratégie d'élargissement de l'UE de 2018. Demande aux chefs d'État et de gouvernement de redéclarer, lors de leur sommet à Sofia, le 17 mai 2018, les perspectives d'adhésion des pays des Balkans occidentaux à l'UE. Considère que la démocratie, la prospérité et la stabilité sont les priorités clés pour le développement ultérieur de la région ; invite les pays des Balkans occidentaux à redoubler d'efforts pour améliorer les conditions socio-économiques et politiques de la région ; estime que le renforcement des droits sociaux et économiques apporte une contribution importante au renforcement de la sécurité.
7. Est convaincue que l'intégration européenne, la coopération régionale, la réconciliation et le règlement des différends bilatéraux sont les meilleurs moyens de faire face aux dangers auxquels la région est actuellement confrontée, découlant de griefs politiques et historiques. Souligne les menaces existantes de déstabilisation de la région, résultant de l'ingérence et des influences étrangères ainsi que le nationalisme

extrême et la xénophobie. Appelle les pays de la région à s'aligner sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE.

8. Souligne le besoin de rester pleinement fidèle au respect de l'état de droit, en promouvant des sociétés civiles et politiques hautement efficaces et des médias libres dans la région, ainsi que la bonne gouvernance, l'indépendance judiciaire, la liberté d'expression, les droits des minorités, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.
9. Souligne que le renforcement de la sécurité, le développement des capacités et le renforcement de la résilience des pays des Balkans occidentaux et autres pays partenaires doivent constituer un élément essentiel de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris de la Politique de sécurité et de défense commune de l'UE, et un domaine de coopération renforcée entre l'UE et l'OTAN. Note que les aspirations européennes de chaque pays de la région ne peuvent être satisfaites qu'en fonction des progrès et des mérites individuels de chaque pays.
10. Souligne l'importance élevée de la communication stratégique pour améliorer le dialogue et la compréhension entre l'UE et les Balkans occidentaux, lutter contre la désinformation et maintenir la stabilité.
11. Se félicite des progrès indéniables accomplis par le **Monténégro** dans le processus de négociation, confirmés par tous les indicateurs politiques et économiques, tout en soulignant que le Monténégro est un facteur stabilisateur dans la région – avec son adhésion à l'OTAN, et l'accord sur les frontières, signé avec la Bosnie - Herzégovine en 2015. Se réjouit de l'ouverture des chapitres de négociations 2 et 3. Espère que d'ici la fin du trio actuel de présidences, Estonie-Bulgarie-Autriche, le processus relatif à l'ouverture des autres chapitres restants sera achevé. Demande instamment d'intensifier les efforts nationaux en faveur de la consolidation de la démocratie, de l'état de droit et de la liberté des médias ; Exhorte à renforcer la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. Appelle à entamer le processus de discussion sur les indicateurs de clôture des chapitres 23 et 24. Salue le Monténégro pour son alignement total sur la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE. Souligne que le processus d'élargissement repose sur une évaluation des progrès individuels de chacune des parties aux négociations ; Exhorte le pays à achever les réformes nécessaires d'ici 2025.
12. Se félicite des progrès réalisés par la **Serbie** dans les négociations d'adhésion avec l'UE et s'attend à voir des progrès réguliers sur les chapitres restants. Incite le pays à

réformer davantage dans les principaux domaines clés du processus d'intégration. Exhorte à redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et renforcer l'indépendance du système judiciaire et la liberté des médias. Encourage fortement le pays à achever les réformes d'ici 2025. Se félicite du débat interne et appelle à poursuivre le dialogue avec Pristina - facteur d'amélioration des relations et de la stabilité dans l'ensemble de la région. Appelle à une coopération plus étroite et à un alignement renforcé sur l'UE dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune et dans le processus d'adhésion de la Serbie à l'UE. Affirme que la coopération avec les pays voisins pour faire face à la crise migratoire a produit des résultats et devrait se poursuivre. Encourage une meilleure intégration ultérieure des minorités et des communautés ethniques dans le domaine de la culture et de l'éducation, car elle est importante pour la cohésion sociale fondée sur les valeurs communes de l'Union.

13. Se félicite des progrès accomplis par l'**Albanie** sur les cinq priorités clés qui constituent la condition préalable au démarrage des négociations d'adhésion avec l'UE. Soutient la réforme judiciaire, y compris le processus de vérification, entrepris par le pays, et s'attend à ce que cette réforme soit menée à son terme, en tant qu'élément clé contribuant à la lutte contre la corruption et la criminalité organisée. À cet égard, se félicite du lancement récent du plan d'action sur la lutte contre la criminalité organisée. Prend en considération l'adoption récente de la Loi sur la protection des minorités nationales et encourage l'Albanie à rédiger rapidement la législation et les décrets nécessaires pour établir les droits des minorités dans la pratique, y compris le droit à l'auto-identification. Félicite l'Albanie pour son alignement complet continu en matière de politique étrangère et de sécurité commune à l'UE. Soutient le démarrage du processus de négociation en vue de l'adhésion à l'UE en fonction de l'exécution des engagements ; Appelle à un dialogue politique inclusif et à la coopération entre les partis politiques dans le processus d'intégration.
14. Se félicite de l'approche constructive de l'**ancienne République yougoslave de Macédoine** visant à améliorer les relations avec ses voisins et à rechercher des solutions mutuellement acceptables aux différends en suspens depuis longtemps. Encourage le pays à coopérer avec ses voisins dans la gestion de la crise migratoire et les autres défis régionaux. Appelle à une coopération régionale étroite et confirme que la connectivité de son infrastructure avec celle des pays voisins a le soutien de l'Union européenne. Appelle au dialogue politique interne inclusif et à l'intégration sociale des

communautés ethniques dans tous les domaines de la vie publique, ainsi qu'à la réduction du chômage des jeunes, ce qui contribuera grandement au succès des réformes entreprises.

15. Encourage la **Bosnie-Herzégovine (BiH)** à continuer à mettre en œuvre les réformes liées à l'intégration à l'UE et demande à la Bosnie-Herzégovine de continuer à progresser dans le programme de réforme. Renforcer les institutions à tous les niveaux, en coopération avec l'Union européenne, doit rester une priorité. Souligne que le pays se développera avec succès si le fonctionnement de l'état de droit en est la garantie, en mettant en œuvre les principes constitutionnels et les arrêts de la Cour constitutionnelle, en renforçant l'administration publique à tous les niveaux, ainsi qu'en menant les réformes à long terme au-delà des cycles politiques et électoraux internes à court terme ; appelle au renforcement de la coopération parlementaire avec l'Union européenne et demande l'adoption du règlement intérieur du SAPC UE-BiH ; exhorte à respecter l'état de droit et à se conformer aux arrêts de la Cour constitutionnelle ; invite tous les partis à procéder d'urgence aux amendements nécessaires à la loi électorale dans les délais avant la tenue des prochaines élections générales.
16. Affirme que l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association et le programme de sa mise en œuvre offrent l'occasion au **Kosovo** [\[1\]](#) de mener à bien les réformes en coopération avec l'UE, à condition que cela se fasse en pleine conformité avec le droit international. Espère que le nouveau gouvernement saisira les possibilités offertes par cette coopération pour marquer un progrès durable dans la lutte contre la criminalité organisée, le chômage, le renforcement des institutions, le fonctionnement de l'administration publique et la défense des libertés individuelles à tous les niveaux. Demande instamment aux autorités du Kosovo de traiter de toute urgence les questions d'état de droit et de justice. Demande à l'Assemblée locale de ratifier l'accord sur la démarcation des frontières avec le Monténégro et à continuer à améliorer les antécédents en matière de poursuite des affaires de criminalité organisée et de corruption à haut niveau, afin d'avancer sur la libéralisation des visas avec l'UE. Se félicite de la mise en œuvre de l'accord sur le système judiciaire et appelle à prendre davantage d'engagements continus ainsi qu'à s'impliquer dans le dialogue avec Belgrade, et à la mise en œuvre des accords déjà conclus ; souligne l'importance de garantir que le travail des chambres spécialisées du système judiciaire du Kosovo

soit mené sans embûche dans la perspective de l'intégration internationale et euro-atlantique du pays.

---

[1] Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

### **La politique de sécurité et de défense commune :**

17. Réitère que l'UE a tous les moyens d'être un acteur mondial influent, capable de projeter de la stabilité dans son voisinage, mais aussi au-delà, et de dresser les contours d'un ordre international fondé sur les règles. Dans ce contexte, appelle à une coopération et une coordination encore plus approfondies entre les institutions de l'UE et les États membres. Souligne la nécessité de renforcer la coopération avec d'autres puissances mondiales et régionales sur les menaces et les défis mondiaux.
18. Salue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de l'UE dans le domaine de la sécurité et de la défense en 2017 et encourage les États membres à poursuivre rapidement les autres travaux de mise en œuvre. Se félicite du lancement de la coopération structurée permanente (PESCO) et invite les États membres à la mettre en œuvre de la manière la plus ambitieuse possible.
19. Invite les États membres à déployer pleinement le potentiel du traité de Lisbonne en ce qui concerne la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) comme une étape vers l'union politique par la définition progressive d'une politique de défense commune, et se félicite dans ce contexte, du Plan de mise en œuvre en matière de sécurité et de défense.
20. Soutient les efforts supplémentaires visant à accroître les capacités de défense européennes, à travers des investissements dans la défense, une coopération renforcée et le développement durable des industries de défense européennes dans toute l'UE, en vue de développer de meilleures réponses aux crises et aux menaces militaires ; souligne le rôle important du Fonds européen de défense, de l'action préparatoire sur la recherche en matière de défense et du programme européen de développement industriel de la défense pour inciter à une coopération européenne plus importante en matière d'armements, en encourageant la participation transfrontalière des PME et des ETI grâce à l'amélioration des investissements dans la chaîne d'approvisionnement de défense, en approvisionnant des capacités de toute urgence, ainsi qu'en consolidant la Base industrielle et technologique de défense européenne ;

21. Estime qu'une approche plus ambitieuse du partenariat UE-OTAN est nécessaire, dans le respect total de l'autonomie décisionnelle de chaque organisation. A cet égard, se félicite des nouvelles propositions en faveur d'une coopération UE-OTAN dans des domaines tels que les menaces hybrides, la lutte contre le terrorisme, la cyber - sécurité, la mobilité militaire transfrontalière en Europe et les questions de sécurité maritime. La collaboration entre les deux organisations devrait être davantage stimulée dans des domaines tels que la coopération opérationnelle, les exercices, la cybersécurité, la communication stratégique, l'industrie de la défense et la recherche, le développement des capacités, ainsi que le renforcement des capacités et le renforcement de la résilience des pays partenaires.
22. Soutient les efforts visant à assumer une plus grande responsabilité en matière de protection de l'Europe et de réponse aux crises extérieures, tout en approfondissant la coopération avec l'OTAN ; Souligne la nécessité de renforcer la résilience interne de l'UE en garantissant de réels progrès dans la lutte contre les menaces hybrides, la cybersécurité, la protection des infrastructures critiques, la communication stratégique et la lutte contre le terrorisme.
23. Encourage la révision de l'approche de l'UE vis-à-vis des missions civiles en matière de PSDC afin de s'assurer qu'elles soient correctement conçues, mises en œuvre et prises en charge ; considère que l'Agence européenne de défense (AED) devrait être dotée des ressources financières et humaines nécessaires, suite au récent examen à long terme ; souligne que les groupements tactiques de l'UE pourraient être un outil utile pour la mise en œuvre de la PSDC et devraient être utilisés au maximum de leur potentiel de réaction ; encourage les Etats membres à fournir le financement efficace à cette fin ; invite les États membres à considérer les possibilités d'améliorer la planification avancée de la PSDC à travers la mise en place de capacités civiles et militaires européennes, comprenant la capacité de planification et de conduite militaire (CPCM), qui a été récemment mise en place, et la capacité de planification et de conduite civile (CPCC) déjà existante, pour planifier et mener des opérations militaires et des missions civiles de manière cohérente.

**Région de la mer Noire :**

24. Fait remarquer que le changement de l'environnement de sécurité dans la région de la mer Noire est un sérieux défi pour l'UE, et qu'il continue d'avoir un impact majeur sur

la sécurité et la stabilité dans la zone Euro-Atlantique. Est d`avis que l'UE doit rester une force motrice pour la poursuite des réformes dans les pays voisins vers la démocratisation, l'inclusion et la croissance sur la base des valeurs euro-atlantiques. Soutient les résultats du 5e Sommet du partenariat oriental, inscrits dans la feuille de route sur la coopération dans un proche avenir, intitulée "20 objectifs à atteindre à l'horizon 2020", visant à bâtir une région démocratique, stable, prospère et durable ; encourage la mise en œuvre effective des engagements sectoriels de ce document, en mettant un accent particulier sur la connectivité, la jeunesse et la résilience.

25. Soutient la coopération UE-OTAN sur la gestion des flux migratoires dans la mer Égée et la Méditerranée centrale en tant que mesure renforçant le droit international et la protection des migrants forcés. Des mesures appropriées sont nécessaires pour éviter une telle pression dans la région de la mer Noire, ainsi qu'il est nécessaire de mettre en place des politiques de développement dans les pays d'origine des migrants visant à s'attaquer aux causes profondes de la migration de masse. Le financement adéquat des pays de l'UE accueillant des migrants et des demandeurs d'asile devrait se poursuivre et les mesures devraient être conformes aux décisions pertinentes de l'UE. Des mesures supplémentaires devraient être mises en œuvre pour la cogestion et le cofinancement de la politique migratoire aux frontières européennes.
26. Appelle les institutions européennes à accroître la visibilité de la région de la mer Noire, y compris en améliorant la connectivité avec la région du Danube, et en exploitant le potentiel d'autres stratégies macrorégionales de l'UE.

### **Partenariat oriental :**

27. Souligne les engagements partagés de l'UE pour l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays du Partenariat oriental, le règlement pacifique des différends et l'application du droit international, les normes démocratiques et le respect des droits de l'homme, l'état de droit et la gouvernance efficace et transparente.
28. Souligne la nécessité de mettre l'accent davantage sur l'intensification du programme de réformes dans ces pays en appliquant le principe « donner plus pour recevoir plus » en mettant en œuvre les "20 objectifs à atteindre à l'horizon 2020", en créant des incitations et des conditionnalités, en rationalisant l'aide internationale, en stimulant la croissance et les investissements.

29. Met l'accent sur le fait que la Russie reste un facteur crucial pour la sécurité et la stabilité dans toute l'Europe, et au - delà. Déploie les violations du droit international et la guerre hybride commises par la Russie et invite la haute représentante /vice-présidente et le Conseil à jouer un rôle plus actif et plus efficace dans la résolution des conflits prolongés et gelés ; met l'accent sur l'importance de l'équilibre et de l'intégrité des cinq principes qui sous-tendent les relations de l'UE avec la Russie, adoptés par le Conseil des affaires étrangères en mars 2016. Ces orientations incluent la mise en œuvre efficace des accords de Minsk comme une précondition en vue d'un changement substantiel dans les relations UE-Russie, et servent comme une dissuasion crédible, y compris contre l'utilisation de la guerre hybride. Réaffirme son soutien aux mesures restrictives imposées par l'UE aux individus et aux entités en Russie, en réponse à l'annexion illégale de la péninsule de Crimée et aux agressions militaires en Ukraine de l'Est, et souligne que ces mesures resteront en vigueur jusqu'à ce que la Russie ne se conforme à nouveau aux principes du droit international. Demande à ce qu'une attention particulière soit accordée à la situation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit en Russie, ainsi qu'à améliorer le soutien apporté à la société civile russe, qui fait face à une pression permanente et menaçante.

### **Voisinage Sud :**

30. Note la nécessité de promouvoir une région ANMO pacifique et prospère et d'en faire une condition pour la stabilité de l'Union européenne ; demande à l'UE de contribuer fortement à la résolution des conflits et à la promotion du développement et des droits de l'homme dans les pays au sud et à l'est de la rive méditerranéenne, afin de lutter contre le terrorisme, les défis démographiques, migratoires et climatiques, ainsi que de saisir l'occasion d'une prospérité partagée.

31. Réaffirme qu'une Méditerranée sûre est une condition préalable nécessaire à une Europe sûre ; soutient les efforts des Nations Unies pour stabiliser la Libye ; exhorte tous les partis à s'engager en faveur d'un pays uni dans lequel toutes les différents composantes sont équitablement représentées et demande un engagement plus large de l'Union européenne à cet égard ; Se félicite des résultats obtenus par la Tunisie dans le domaine du développement démocratique et appelle à une assistance sans cesse croissante de l'Union européenne afin de permettre au pays de continuer sur cette voie.

32. Prend en considération la position de l'Union européenne sur la région de Chypre et sa zone économique exclusive. Appelle à la mise en conformité avec le droit international et les traités, l'acquis communautaire et les principes fondateurs de l'UE, ainsi qu'avec les principes de bon voisinage.